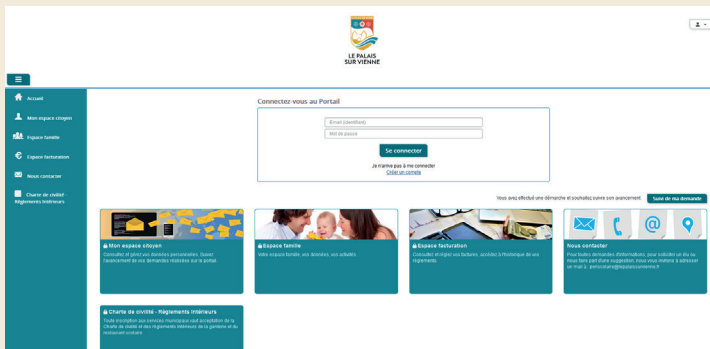
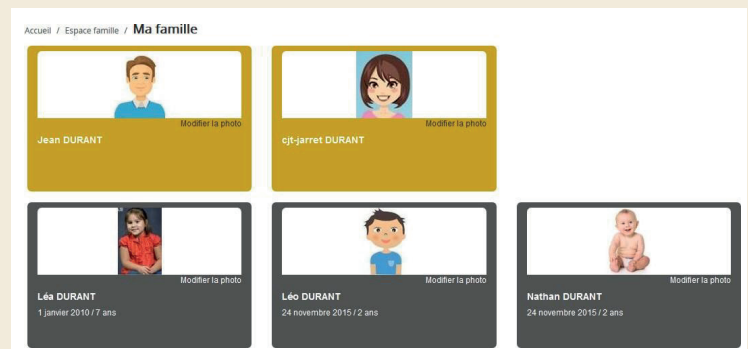


Portail Famille : mode d'emploi

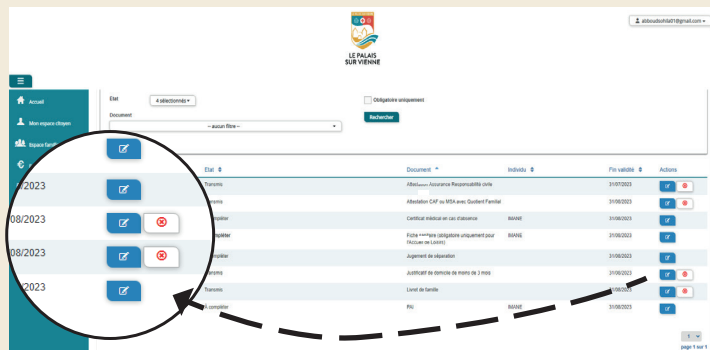
<https://portail.berger-levrault.fr/MairieLepalaisSurVienne/accueil>



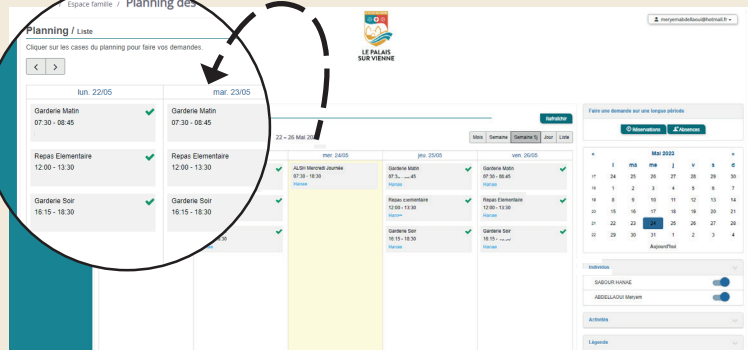
- 1 Créez votre compte ou identifiez-vous (pensez à vous munir de votre code abonné remis par la collectivité).



- 2 Gérez et mettez à jour les données de votre famille.



- 3 Transmettez les pièces justificatives demandées pour les inscriptions.



- 4 Gérez les réservations des activités de vos enfants !

Pour toute question ou difficulté sur le Portail Famille : 05 55 04 34 01 // 05 55 04 34 02

Identifiant Portail Famille : BLENFANCE-12719-

PETIT MÉMO, PENSEZ À RÉACTUALISER VOS DONNÉES SUR LE PORTAIL :

- ☐ coordonnées des parents et situation familiale
- ☐ indication des personnes autorisées à venir chercher l'enfant
- ☐ mise à jour des documents (attestation du quotient familial CAF, assurance scolaire, justificatif de domicile, livret de famille et le jugement de séparation si nécessaire)
- ☐ fiche sanitaire pour l'Accueil de Loisirs
- ☐ PAI (Projet d'Accueil Individualisé) à jour pour le restaurant scolaire
- ☐ réservation des services périscolaires (cantine, garderie, Accueil de Loisirs du mercredi)

Le règlement intérieur (restauration scolaire et garderie) et la charte de civilité (temps périscolaires) sont disponibles sur le Portail Famille.

Les tarifs : cantine, garderie et accueil de loisirs

RESTAURATION SCOLAIRE | Infos : enfance@lepalaissurviennne.fr // 05 55 04 34 02 | 05 55 04 34 01

Quotient Familial CAF *	Tarif par repas Famille résidant dans la commune **
< 1 000	0,99 €
1 001 < 1 600	2,70 €
> 1 601	3,70 €
Repas non réservé	6 €

Tarif par repas Famille hors commune
Tarif unique : 6 €
Repas non réservé : 9,20 €

RÉSERVATION : à faire ou à annuler 72 h avant la date choisie (hors week-end et jours fériés).

FACTURATION : tous les 2 mois. Si le montant est inférieur à 15 €, la somme est reportée sur la facture suivante. Dégrèvement possible sur production d'un certificat médical dans les 48h à compter de l'absence.

* **Changement de QF** : si votre quotient a changé, fournissez un justificatif avant la facturation. Aucune rectification ne sera faite a posteriori.

** **Justificatif de domicile** : l'adresse fiscale doit être au Palais-sur-Vienne. Si un des parents dispose d'une adresse au Palais, par exemple en cas de séparation, l'enfant bénéficie du tarif commune.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE | Infos : enfance@lepalaissurviennne.fr // 05 55 04 34 02 | 05 55 04 34 01

* ouverture de la garderie le matin : 7h30, fermeture le soir : 18h30

	Famille résidant dans la commune **	Famille ne résidant pas dans la commune
GARDERIE EXCEPTIONNELLE (jusqu'à 4 présences maximum par mois)	6 €	12 €
TARIFS FORFAITAIRES MENSUELS (dès la 5 ^e présence)	38 €	76 €

DÉPASSEMENT D'HORAIRE : 5 € par quart d'heure à partir de 18h30.

FACTURATION : tous les 2 mois. Si le montant est inférieur à 15 €, la somme est reportée sur la facture suivante.

** **Justificatif de domicile** : l'adresse fiscale doit être au Palais-sur-Vienne. Si un des parents dispose d'une adresse au Palais, par exemple en cas de séparation, l'enfant bénéficie du tarif commune.

ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) | Infos : alsh@lepalaissurviennne.fr // 06 12 26 45 18

POUR LES FAMILLES RÉSIDENTES DE LA COMMUNE **

Quotient Familial CAF *	Tarif journée avec repas	Tarif demi-journée avec repas	Tarif demi-journée sans repas
< 1 000	12 €	8 €	6 €
1 001 < 1 200	13 €	9 €	6,50 €
1 201 < 1 600	14 €	10 €	7 €
> 1 601	16 €	13 €	9 €

POUR LES FAMILLES NON RÉSIDENTES DU PALAIS

Quotient Familial CAF *	Tarif journée avec repas	Tarif demi-journée avec repas	Tarif demi-journée sans repas
< 1 000	24 €	16 €	12 €
1 001 < 1 200	26 €	18 €	13 €
1 201 < 1 600	28 €	20 €	14 €
> 1 601	33 €	26 €	18 €

FACTURATION : tous les 2 mois (sauf pour le programme des vacances qui se fait à la semaine). Si le montant est inférieur à 15 €, la somme est reportée sur la facture suivante. À savoir : le passeport Jeunes CAF permet aux familles de régler une partie de la journée à l'ALSH.

* **Changement de QF** : si votre quotient a changé, fournissez un justificatif avant la facturation. Aucune rectification ne sera faite a posteriori.

** **Justificatif de domicile** : l'adresse fiscale doit être au Palais-sur-Vienne. Si un des parents dispose d'une adresse au Palais, par exemple en cas de séparation, l'enfant bénéficie du tarif commune.

POUR TOUTE DEMANDE SUR LA TARIFICATION OU POUR TOUTE RÉCLAMATION (restauration, garderie ou ALSH) : comptabilite@lepalaissurviennne.fr

MODALITÉS DE PAIEMENT

SUR INTERNET via www.payfip.gouv.fr (référence en haut à gauche sur la facture).

AUPRÈS D'UN BURALISTE (muni de la facture) : espèces (dans la limite de 300 €) ou carte bancaire.

AU SGC LIMOGES ET AMENDES (Service de Gestion Comptable) au 30 rue Cruveilhier 87000 Limoges, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h : par chèque, carte et CESU.